



## Adresse aux candidats

(Congrès SNEP-FSU - La grande Motte 13 au 17/03/2017)

Le développement physique des jeunes Français-es et l'inégalité d'accès à la culture physique sportive et artistique, particulièrement à l'adolescence, est préoccupant. Plusieurs rapports montrent qu'à partir de 14 ans, le temps de pratique physique régulière décroît fortement. La sédentarité augmente donc, avec son lot de répercussions à l'échelle sociétale et les coûts qui en résultent, particulièrement pour le système de santé.

Nous souhaitons connaître vos engagements sur un certain nombre de propositions à mettre en œuvre pour une formation de la jeunesse au travers de l'éducation physique et sportive obligatoire et le sport. Ces propositions concernent deux ministères : celui de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et celui des Sports et doivent s'intégrer dans un projet éducatif plus large, guidé par la réduction des inégalités et conçu pour la réussite de toutes et tous.

### **Plus d'Éducation Physique et Sportive pour tous et toutes**

Le dernier rapport des députés Juanico et Deguilhem (2016) est explicite et nous en partageons l'analyse suivante :

*« ...la pratique d'activités physiques est une question essentielle de santé publique.*

*Alors que les modes de vie sédentaires liés à la « culture des écrans » s'installent progressivement et que le surpoids ou l'obésité, notamment chez les enfants, ne cesse d'augmenter, le temps consacré à l'activité physique tend à diminuer. Une étude de la Fédération Française de Cardiologie sur la progression de la sédentarité précoce des jeunes de 9 à 16 ans nous alerte directement : moins de 50% des enfants respectent les 60 minutes d'activités physiques quotidiennes préconisées par les autorités sanitaires et « en 40 ans, nos collégiens ont perdu environ 25% de leur capacité physique, c'est-à-dire qu'ils courent moins vite et moins longtemps.*

*De même, 40% à 60% des enfants ne pratiquent pas d'activité physique autre que celles obligatoires dans le cadre scolaire. A 11 ans, 65% des élèves sont inscrits dans une association sportive, tandis qu'à 18 ans, ils ne sont plus que 42%. Le décrochage des activités sportives est plus marqué chez les filles et le niveau de pratique est plus faible dans les classes populaires. »...*

Une première mesure s'impose alors : développer, pour toutes et tous l'horaire obligatoire d'EPS du primaire au lycée et l'étendre aux classes post bac (CPGE et BTS). De même, l'EPS doit être développée dans l'enseignement supérieur. Aujourd'hui il est de 3h à l'école primaire, correspondant en moyenne à 2h de pratique effective par semaine. Il faut le porter à 4h pour assurer un minimum de 2 séquences par semaine. En collège, nous proposons d'aller vers 4 heures d'EPS, en augmentant d'une heure, l'horaire des classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Dans les lycées, une 1<sup>ère</sup> étape consiste à proposer 3h à toutes les classes. Nous estimons que 5 heures d'EPS par semaine restent une perspective.

L'étape de 4 heures pour tous et toutes doit être posée.

En fait, 4 heures d'éducation physique par semaine, c'est un bon rythme pour doter chacun et chacune, d'une formation physique et sportive de qualité !

Une deuxième mesure vitale consiste à porter le budget du ministère des sports à 1% du budget de l'État, pour permettre un véritable développement d'un service public du sport qui se doit de multiplier son offre au plus près des besoins sociaux : c'est la proximité d'un lieu de pratique, ainsi que le coût de l'accès qui déterminent grandement la démarche et l'engagement des familles.

Votre réponse sera publiée et envoyée à tous nos syndiqués (nous comptons 10 000 syndiqués pour 30 000 profs d'EPS).

Des fiches complémentaires vous parviendront prochainement pour compléter et détailler ces propositions.